

République Française Département de la Moselle  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE BAZONCOURT**

L'an deux mil vingt trois, le vingt et un avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTRAND Dominique, Maire

Présents: O. Artur, J-C Baixas, D. Bertrand, G. Bettinger, P. Bettinger, E Driant, J. Lambert, F.Louyot, P. Schwartz, J-C Werth

Absents-excusés : S. Neis a donné pouvoir à J-C Werth, J. Pereira a donné pouvoir à J.Lambert

Absents : V. Crone

Aurélia CHALONS a été désignée secrétaire de séance

**Devis pour les travaux rue du Château Bas**

Le Maire présente le devis de l'entreprise HTP pour la création d'un trottoir rue du Château Bas pour un montant de 7 042.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis et charge le Maire de le signer à réception de la notification d'accord ou de refus de la subvention AMISSUR.

**Devis pour le changement de la porte de l'église**

Le Maire présente le devis de l'entreprise menuiserie PONCELET pour le changement de la porte de l'église pour un montant de 11 112.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis et charge le Maire de le signer.

**Devis pour le changement des menuiseries des caves du foyer rural**

Le Maire présente le devis de l'entreprise GD Fermetures pour le changement des menuiseries des caves du foyer rural pour un montant de 13 743.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis et charge le Maire de le signer.

**Devis pour le ravalement de la façade mitoyenne du foyer rural**

Le Maire présente le devis de l'entreprise Aladdin pour les travaux de ravalement de la façade mitoyenne du foyer rural pour un montant de 11 232.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis et charge le Maire de le signer.

**Avenant à la convention du RPI**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant à la convention du RPI précisant la nouvelle clé de répartition des charges suite à l'actualisation de la population municipale de chaque commune soit : Bazoncourt 537/1285 (41.79%), Sanry sur Nied 357/1285 (27.78%) et Sorbey 391/1285 (30.43%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer la convention du regroupement pédagogique.

Adopté à l'unanimité

### **Conseillère municipale délégataire**

Vu les articles L.2123 20 à L.2123 24 1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,  
En complément des dispositions prises par délibération le 26 mai 2020,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Décide, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2023, d'attribuer une délégation relative à la gestion des affaires scolaires à Mme Jessica Pereira, conseillère municipale.  
Fixe son indemnité à 3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.  
La présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal seront transmis au représentant de l'Etat dans l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité

Nb de conseillers en exercice 13

Nb de conseillers ayant pris part au vote 12

Date affichage le 21.04.2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le 21.04.2023

Publication et notification le 21.04.2023

Certifié conforme à l'original

Bazoncourt, le 21 avril 2023

Le Maire

